

L'Hospitalité Notre-Dame de Lourdes du Diocèse de Meaux est un mouvement diocésain au service spirituel et sanitaire des personnes malades ou handicapées, dans le cadre des pèlerinages diocésains, particulièrement à Lourdes.

Elle accompagne fraternellement ces personnes dans les soins d'hygiène, l'aide aux repas, le transport sur les sanctuaires, leur besoin spirituel. Le pèlerinage commence au départ de nos villes, et se termine au même endroit. Visites fraternelles possibles dans l'année. Elle procède à l'organisation du pèlerinage à Lourdes, sous la responsabilité juridique et civile du Service Diocésain des Pèlerinages.

Les hospitalier(e)s

- Une permanence est assurée ½ journée/semaine au siège situé 11 bd Etienne Hardy 77610 Fontenay-Trésigny.
- **Tous les hospitaliers sont bénévoles.** Toute personne d'esprit charitable pourra être acceptée. **Un parrainage est demandé.**
- Leur nombre doit être proportionnel au nombre de personnes accompagnées pour que la sécurité de tous, malades et hospitaliers, soit assurée. Il n'est pas limité. Les anciens hospitaliers, affaiblis par l'âge, peuvent continuer dans une mission adaptée.
- L'**uniforme** est obligatoire, en location ou achat. Par respect pour les malades et le dénuement de certains, il est recommandé de ne pas porter de bijoux.

Les hospitaliers logent en hôtel ou au Foyer Ave Maria, tandis que les malades logent à l'Accueil Marie St Frai.

- Les **mineurs** sont acceptés avec une autorisation parentale, après accord de la Présidente; ils seront affectés en salle à manger ou au matériel --> à partir de 16 ans avec un référent à Lourdes.

--> pour les moins de 16 ans, la personne référente doit être de la famille et accompagner le jeune.

Tous les hospitalier(e)s s'engagent à effectuer leur service auprès des personnes malades, en observant les consignes de l'équipe organisatrice, dans un esprit fraternel ; équipe constituée au moins

- de la présidente , de la présidente honoraire, du vice-président
- de la secrétaire
- du médecin responsable et des infirmières
- de l'aumônier diocésain
- des responsables des hospitaliers et hospitalières
- des responsables du matériel
- des coordinateurs avec les sanctuaires

A Lourdes, la Présidente et le Directeur des Pèlerinages assistent à une réunion quotidienne avec les responsables du Sanctuaire pour vérifier le déroulé de la journée suivante, en concordance avec les autres pèlerinages .

En fin d'après-midi, la Présidente fait un compte-rendu à l'équipe organisatrice pour planifier les horaires du lendemain.

Le soir avant de quitter leur service, **les hospitaliers doivent se référer systématiquement au tableau d'affichage pour vérifier les horaires de la journée et leurs missions du lendemain** (gardes, cérémonies ...)

Recrutement

Il se fait en partie par les hospitaliers, heureux de partager leur vécu, et pour assurer la relève :

- Témoignages, « bouche à oreilles » principalement
- Annonce aux messes par les hospitaliers motivés
- Articles dans les feuilles paroissiales, rédigés par les hospitaliers
- Lettre d'information du diocèse

Formation des nouveaux hospitalier(e)s

Avant le départ, 1 soirée de **rencontre obligatoire** est organisée, selon 2 créneaux horaires au choix, pour une présentation du pèlerinage et de la mission attendue.

A Lourdes, une formation pratique est prévue au programme

- pour le voiturage et les embarquements dans les différents modes de transport (chaise de transfert, fauteuil roulant, voiture bleue) ;
- pour la manipulation en chambre

ainsi que la visite des sanctuaires et un repérage des lieux de vie de Bernadette Soubirous dans la ville.

Un **Livret d'Accueil de l'hospitalier** est donné, à lire avant le pèlerinage ; il complète ce Règlement de façon détaillée.

Animation spirituelle – Activités de pèlerinage

Les célébrations sont communes à tous les pèlerins du diocèse de Meaux. Piscines des sanctuaires et sacrements sont proposés.

Un aumônier et des prêtres accompagnent l'Hospitalité, et sont à l'écoute de chacun.

L'Hospitalité reste libre d'adapter le programme en cas de risque pour la santé des malades (orage, canicule ...).

Les hospitaliers, quelque soit leur culture et croyance, sont tenus d'accompagner les pèlerins malades aux cérémonies, **aller et retour**, mais restent libres d'y assister ou pas. Nous devons soutenir leur piété. **Aucune personne malade ne doit partir seule à pieds.**

Les horaires affichés doivent être strictement respectés tout au long de la journée.

Une conduite exemplaire est requise aux sanctuaires comme à l'Accueil St Frai, dans les hôtels et en ville. Le départe après le service

Supports de communication

- Lettre d'information/newsletter, envoyée par mail aux hospitaliers, sur différents sujets touchant l'Hospitalité (actualités, décès ...).

Des Lettres spéciales sont dédiées aux inscriptions, aux convocations aux Assemblées Générales.

- Facebook en groupe fermé.

- Proposition du pèlerinage à 160 établissements de Seine et Marne (Maisons de retraite, Maisons d'Accueil Spécialisé, hôpitaux) initiée par l'Hospitalité. Les hospitaliers peuvent aussi se rendre dans ces établissements, visiter les pensionnaires régulièrement et faire leur inscription au pèlerinage en accord avec le service et la famille.

- Feuilles paroissiales, articles de témoignages rédigés par les hospitaliers dans leur paroisse pour informer des dates de pèlerinage, recruter.

- Bulletin annuel envoyé en fin d'année : une équipe est chargée du recueil des articles depuis Lourdes, de leur sélection, de la mise en page, de l'impression par un imprimeur. Tous les hospitaliers sont invités à écrire ces articles.

- Dépliants triptyques destinés à toute personne susceptible d'être intéressée par la mission hospitalière; à disposition des hospitaliers.

- Dépliants triptyques pour les personnes malades : « *Lourdes est-ce pour moi ?* »

Les hospitaliers sont invités à disposer ceux-ci dans les églises, établissements d'accueil de personnes âgées, handicapées ou malades, paroisses ... (Documents, DVD, renseignements sont à disposition au secrétariat de l'Hospitalité)

- DVD (film ou documentaires) répartis dans chaque pôle: *Je m'appelle Bernadette (2011)*, *Lourdes (2019)*, *Servir* (fait par les Hospitalités)

Budget et quêtes

L'Hospitalité dispose d'un budget particulier pour assurer son propre fonctionnement, relevant uniquement des cotisations, des dons et des quêtes. Elle est membre de l'Association Diocésaine de Meaux (ADM), et à ce titre, l'ADM délivre des reçus fiscaux aux donateurs de l'Hospitalité (chèques à ADM Hospitalité).

Les quêtes en fin de messe sont nécessaires au budget de l'Hospitalité ; elles font suite à un texte d'annonce de présentation du pèlerinage au cours de la messe.

Les hospitaliers, en accord avec le prêtre et le secrétariat de paroisse, et dans la mesure de leurs possibilités, organisent cette quête à la sortie de la messe, en dehors des quêtes spéciales du diocèse. Ils peuvent être à plusieurs hospitaliers ou se faire aider par d'autres personnes respectables. Dans tous les cas, le correspondant hospitalier de pôle (liste disponible), le trésorier ou la présidente doivent en être informés auparavant pour éviter tout litige. L'honnêteté est un respect entre tous, et particulièrement envers nos pèlerins malades que nous avons choisi de servir et qui doivent en bénéficier.

Organisation

L'équipe organisatrice étudie et coordonne les différents domaines nécessaires au bon fonctionnement de l'Hospitalité, au cours de l'année préparatoire, puis à Lourdes :

- Gestion des inscriptions ; travail en lien avec le Service diocésain des Pèlerinages ;

- Transport des hospitalier(e)s ; il est préférable de voyager avec les malades, dans la mesure du possible.

---> en car PMR avec les malades ou en car tourisme. Voyage de nuit. Les hospitaliers sont à l'écoute des besoins des malades.

---> par leur propres moyens

Par contre tous les hospitaliers doivent être présents au moment de l'arrivée et du départ des pèlerins malades.

- Répartition des hospitaliers dans les différents hébergements très proches de l'Accueil St Frai; 5 jours sur place en pension complète ; Possibilité d'arriver la veille et de repartir le lendemain.

- Répartition des hospitaliers en 6 services de chambres à l'étage attribué de St Frai, ou en salle à manger, ou au matériel, ou autres missions particulières;

- Dossiers médicaux étudiés par le médecin responsable et les infirmier(e)s responsables ; Suivi à Lourdes pour les soins et médicaments.

- Etablissement des listes de gardes de jour, gardes de nuit, gardes pendant les repas ;

- Titularisation proposée aux hospitaliers ayant vécu 3 pèlerinages consécutifs ou rapprochés, ou bien un stage à l'Hospitalité Notre-Dame de Lourdes. Cet engagement n'est pas automatique, ni obligatoire; il se fera au cours de la première cérémonie devant tous les pèlerins et le clergé;

- Proposition du budget annuel à l'ADM

- Gestion des cotisations et des dons.

- Organisation des 2 Assemblées Générales et des réunions d'assemblées de Bureau trimestrielles.

- Un rappel des consignes générales est programmé le 1^{er} jour, pour le bon déroulement du pèlerinage, notamment l'interdiction aux personnes malades qui nous sont confiées, de sortir seules de l'Accueil.

- Le médecin du pèlerinage assure le suivi médical des personnes inscrites en pèlerins malades ; il n'est pas habilité à soigner les hospitalier(e)s.

- L'hospitalier(e) est responsable de la personne qui lui a été confiée dans la chambre et lors des déplacements.

Il doit la conduire avec précaution, surtout si elle souffre, et suivre les couloirs imposés sur la route sans doubler. **Il ne faut pas vouloir assumer un effort au-dessus de ses moyens** (se faire aider n'est pas déshonorant, surtout dans les déclivités). Au retour vers l'Accueil, s'assurer que toutes les personnes malades sont reconduites ; sinon, refaire un 2^{ème} tour pour aller chercher celles qui restent.